

MAJUSCULES

GRÈVE : UNE DÉCISION INDIVIDUELLE POUR LE COLLECTIF



ÉDITO La SPV qui appelle à la grève, cela ne s'était pas vu depuis une dizaine d'années. Mais les mesures d'austérité décidées par le Conseil d'État dans le cadre du budget 2026 démontrent une totale non-reconnaissance de l'employeur envers ses employé-es. Il est temps de montrer son désaccord notamment avec des actions, une mobilisation, voire une grève le 18 novembre 2025. **P. 2**

L'ÉVÉNEMENT

Le Conseil d'Etat est averti.
Retour sur le succès de la manifestation du 2 octobre 2025. **P. 3**

LA SPV

La SPV dispose d'un pôle d'aide, notamment financière, représenté par le Fonds de secours. **P. 6**

LA MINUTE SYNDICALE

Non, les décharges de fin de carrière ne sont pas un cadeau! **P. 8**



FACTEUR DE PROTECTION POUR LES JEUNES MNA

L'ÉCOLE L'Association Vaudoise des Enseignant-es en Structures d'Accueil (AVESAC) propose un retour sur la conférence du 1^{er} octobre qui a réuni des professionnel·les des milieux socio-pédagogiques sur le thème de la santé mentale des jeunes mineurs non-accompagnés (MNA). **P.4-5**

GRÈVE : UNE DÉCISION INDIVIDUELLE POUR LE COLLECTIF

L'ÉDITO La SPV qui appelle à la grève, cela ne s'était pas vu depuis une dizaine d'années. Mais les mesures d'austérité décidées par le Conseil d'État dans le cadre du budget 2026 démontrent une totale non-reconnaissance de l'employeur envers ses employé-es. Il est temps de montrer son désaccord notamment avec des actions, une mobilisation, voire une grève le 18 novembre 2025.



Par **Gregory Durand**
Président SPV

Pour le 18 novembre 2025, les trois organisations du personnel (SSP, SUD et la FSF, dont fait partie la SPV) appellent l'ensemble des salarié-es des services publics et parapublics à poursuivre la mobilisation ouverte par la puissante manifestation du 2 octobre (cf. page 3). En ce sens, elles appellent à faire grève partout où c'est possible. Le droit de grève a été ouvert par l'Organe de Conciliation dans le secteur public, la grève est donc licite. Elles appellent également à organiser des actions sur les lieux de travail et à participer à la manifestation de fin de journée le mardi 18 novembre prochain.

Aujourd'hui, le Conseil d'État est à la course aux mesures d'austérité pour compenser les baisses d'impôts pour les plus riches, notamment la mauvaise application du bouclier fiscal pendant une dizaine d'années.

Faire grève est une décision individuelle et importante¹. En effet, les élèves ne pourront bénéficier de l'enseignement et le salaire pour la journée de grève sera impacté. Toutefois, les mesures décidées par le Conseil d'État affecteront la qualité du service public et les conditions de travail des employé-es de l'État. Sur ce dernier élément, pour rappel, une ponction salariale de 0.7% est prévue en 2026 (mesure annoncée comme temporaire) et pour les enseignant-es la suppression, notamment, des périodes de décharge de fin de carrière (mesure pérenne, cf. page 8).

Sur ce dernier point, il est cocasse de constater que durant ces 20 dernières années, le Conseil d'État a loué les mérites des périodes de décharge, notamment en indiquant qu'elles permettent « d'engager de jeunes enseignants² » ou encore qu'elles « favorisent une discussion entre le personnel enseignant et la direction d'établissement pour préparer au mieux la retraite³ ». Aujourd'hui, le Conseil d'État se gausse de ces éléments, car il est à la course aux mesures d'austérité pour compenser les baisses d'impôts pour les plus riches, notamment la mauvaise application du bouclier fiscal pendant une dizaine d'années, avec comme conséquence une perte estimée entre 400 et 800 millions⁴.

Comme le dit un ancien Conseiller d'État, « on recommence avec le cycle des baisses d'impôts et des programmes d'assainissement qui affaiblissent l'école, les hôpitaux, la justice sociale et les investissements dans le futur⁵ ».

Ainsi, faire grève est une décision individuelle et importante. Aujourd'hui, comme précédemment, elle revêt un caractère primordial, car le bien collectif est en danger. Agir aujourd'hui, c'est défendre une qualité des services publics dont ont besoin toutes les Vaudoises et les Vaudois. ►

¹ Voir Grève : mode d'emploi sur spv-vd.ch

² <https://www.vd.ch/typo3temp/assets/pdfs/dispositions-particulières-pour-les-enseignants-1032886243.pdf>

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/RAP_676177_TexteCE.pdf

⁴ <https://www.24heures.ch/bouclier-fiscal-vaud-risque-t-il-des-poursuites-judiciaires-283826039131>

⁵ <https://www.24heures.ch/conseil-des-etats-pierre-yves-maillard-dresse-son-bilan-politique-526998308019>

LE CONSEIL D'ETAT EST AVERTI

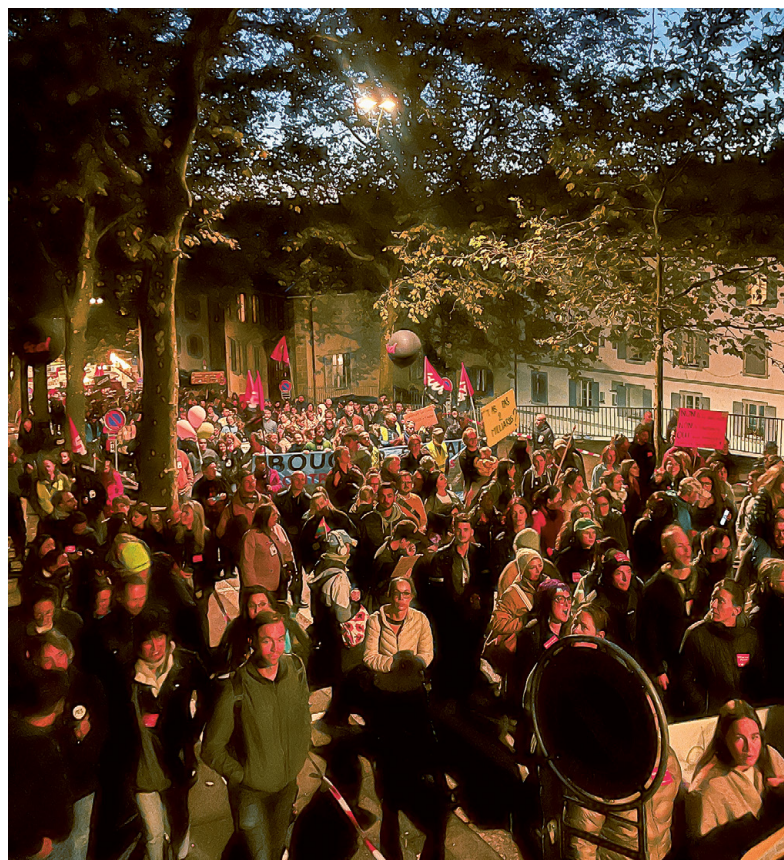
L'ÉVÉNEMENT 15'000 personnes ont manifesté le jeudi 2 octobre 2025 à Lausanne à l'appel des organisations du personnel des services publics et parapublics (FSF, SSP, SUD) pour s'opposer au programme d'austérité du Conseil d'Etat. Pour rappel, la première étape de ce programme est la coupe de plus de 300 millions de francs dans le budget 2026 présenté par le Conseil d'Etat. Les manifestant-es et leurs organisations revendiquent l'annulation de l'ensemble des coupes et de vraies négociations pour l'amélioration des services publics et parapublics du canton.

Par la **FSF, SSP** et **SUD**

L'ampleur et la diversité des secteurs professionnels et sociaux représentés dans cette manifestation, qui a réuni salarié-es et usager-ères des services publics, montrent la profondeur du mécontentement soulevé par ce programme d'austérité.

Mais ce qui a surtout été exprimé le 2 octobre 2025, c'est la colère des salarié-es qui travaillent sans relâche pour faire tourner le service public et parapublic, prendre en charge les patient-es, assurer la formation des jeunes, travailler au service de la population dans tous les secteurs de l'Etat et du secteur parapublic: la colère de celles et ceux qui font tourner la société dans son ensemble. Des salarié-es dont les conditions de travail et de vie ne cessent de se dégrader et à qui le Conseil d'Etat veut faire payer les conséquences de sa politique fiscale de cadeaux aux entreprises et aux plus riches contribuables. Cette colère n'est pas près de s'éteindre: les coupes prévues dans le budget 2026 sont, dans ce contexte, tout simplement inacceptables.

Cela montre également que ni les employé-es des services public et parapublic, ni les usager-ères ne sont dupes des arguments du Conseil d'Etat. Il n'y a aucune nécessité de couper dans les budgets. Dans l'immédiat, il y a de l'argent dans les caisses de l'Etat pour absorber les faibles déficits actuels. À plus long terme, tout le monde a compris que le déséquilibre budgétaire annoncé était dû au fait que le Conseil d'Etat axe toute sa politique sur les baisses fiscales et ajuste ensuite l'organisation des services publics et parapublics à l'argent qui reste. Enfin, personne ne s'est laissé prendre par l'argument du maintien du pouvoir d'achat par la baisse fiscale: la politique du pouvoir d'achat passe par l'augmentation des salaires réels, en particulier pour les salarié-es les plus mal payé-es, soit exactement le contraire de baisses fiscales qui profitent aux plus aisé-es et dont les conséquences sur les services publics et parapublics touchent tout le monde, sauf celles et ceux qui peuvent se payer des services privatisés.



La manifestation de ce soir s'est terminée par l'adoption d'une résolution comprenant les revendications suivantes :

- L'annulation de toutes les mesures d'économies déjà prises.
- L'annulation des mesures prévues dans le budget 2026 et le rétablissement des budgets précédents, indexés aux véritables besoins des services publics et parapublics.
- La tenue des engagements pris envers les salarié-es et, en particulier, le maintien du financement des mesures déjà décidées mais brutalement remises en cause par l'entrée en vigueur du « plan d'assainissement ».
- Ceci comprend bien entendu la suppression de toutes les mesures salariales prises à l'encontre des employé-es du public et du parapublic. À l'issue de la manifestation, une résolution a été adoptée par acclamation: elle appelle l'ensemble des salarié-es concerné-es par ces coupes budgétaires et salariales à organiser la suite de la mobilisation et, surtout, à préparer la grève, qui sera nécessaire pour faire reculer le Conseil d'Etat. Dans ce sens, les organisations du personnel ont d'ores et déjà saisi l'Organe de conciliation afin de rendre la grève licite pour le personnel de l'Etat. Des actions analogues sont en cours dans les autres secteurs, notamment dans le parapublic.

Une Assemblée générale des employé-es des services public et parapublic a été convoquée le jeudi 30 octobre pour organiser la suite de la lutte contre ce programme. ►

FACTEUR DE PROTECTION POUR LES JEUNES MNA



L'ÉCOLE L'Association Vaudoise des Enseignant·es en Structures d'Accueil vous propose un retour sur la conférence du 1^{er} octobre qui a réuni des professionnel·les des milieux socio-pédagogiques sur le thème de la santé mentale des jeunes mineurs non-accompagnés (MNA).

Par **Cindy Blanc, Comité AVESAC**

Les deux intervenantes - Moraya Knecht et Sofia Schumacher - travaillent toutes deux à l'Unité Transculturelle de l'Enfant et l'Adolescent (UTEA), respectivement en tant que psychologue et médecin. Au sein d'une équipe multidisciplinaire, elles accompagnent des jeunes et les professionnel·les qui les entourent, dans un travail en réseau.

Sofia Schumacher relève que les MNA souffrent fréquemment d'une triade pathologique anxiété-dépression-stress post traumatique. Si les symptômes d'anxiété sont variables, les jeunes ressentent majoritairement une nervosité témoignant d'une peur persistante. En conséquence, des épisodes dépressifs peuvent se développer au travers d'un faisceau de symptômes tels que l'humeur

Si les symptômes d'anxiété sont variables, les jeunes ressentent majoritairement une nervosité témoignant d'une peur persistante.

basse et la tristesse, la perte de motivation, les troubles du sommeil et de la concentration, la diminution de l'appétit, la dévalorisation de soi et la culpabilité, les gestes auto-agressifs et les idées suicidaires. L'état de stress post traumatique (TSPT) en tant que réponse différée ou prolongée à un événement stressant, menaçant ou catastrophique est très présent chez les MNA. Les symptômes sont la reviviscence répétée de l'événement traumatique

(flashbacks, rêves /cauchemars), la mise en place de l'évitement à but protectif, l'anesthésie psychique, l'émoussement émotionnel, le détachement par rapport aux autres et l'hypervigilance. Ces mêmes jeunes peuvent également développer la fonction adaptative de la dissociation afin de se détacher d'une réalité insupportable avec une absorption dans l'imaginaire (sentiment d'étrangeté et d'irréalité, amnésie).

Parmi les facteurs de risque les plus saillants, Moraya Knecht relève que plus le MNA est âgé, plus il a de risques de développer des troubles et moins il reçoit de soutien psychosocial. L'accumulation d'événements traumatiques (96,6% des jeunes évoquent les dangers du parcours migratoire avec une moyenne de 8,8 événements) ainsi que les violences, les guerres et les séparations augmentent les symptômes de TSPT. Elle précise que les

conditions d'accueil et l'incertitude prédisent davantage que les traumatismes de guerre les symptômes dépressifs. En outre, le passage à l'âge adulte avec la diminution de l'accompagnement, le stress d'acculturation et la précarité du logement sont d'importants facteurs de risque, particulièrement lorsqu'ils sont couplés avec une grande vulnérabilité psychosociale et interculturelle (incompréhension de la logique administrative, insécurité informationnelle et relationnelle).

Les MNA font souvent preuve d'une grande résilience liée à une forte pression à réussir et d'un comportement adultomorphique (ils apprennent très vite à agir comme des adultes).

Les professionnel·les de l'UTEA constatent une sous-estimation des besoins de soins ainsi que de nombreux obstacles permettant un véritable suivi. 57,8% des MNA ressentent un besoin d'aide pour leur détresse psychologique, 30% sont détectés par des tuteur·rices ou enseignant·es mais seulement 12,7% sont orientés vers les services de santé mentale. Souvent, les jeunes internalisent leurs troubles et maintiennent leurs habiletés sociales ainsi que leurs capacités adaptatives et d'apprentissages. Les MNA font souvent preuve d'une grande résilience liée à une forte pression à réussir et d'un comportement adultomorphique (ils apprennent très vite à agir comme des adultes). Ils expriment souvent des réserves culturelles au partage social de leurs émotions et se sentent menacés par l'expression de leur souffrance car ils pensent prendre des risques pour être acceptés dans la société d'accueil. Les médiateur·rices culturel·les sont alors essentiel·les pour permettre un rapprochement culturel et une zone commune de discussion.

La scolarité, les conditions d'hébergement ainsi que les soutiens psychosocial, socio-administratif et communautaire sont des facteurs de protection essentiels. En effet, la fréquentation scolaire et la connaissance de la langue d'accueil réduisent la détresse de ces jeunes et leurs symptômes dépressifs. La scolarité leur permet de développer un sentiment d'appartenance dans un cadre structuré qui amène un rythme de vie et une socialisation, tout en les aidant à définir un projet d'avenir. L'école peut donc être une accroche, même si le jeune est en difficulté d'apprentissage. En effet, pour les MNA, les adultes de l'école peuvent représenter des personnes fiables qui restent présentes pour eux et qui s'investissent. Ainsi, il est important pour que ce facteur de protection perdure que les acteur·rices de l'école maintiennent le lien de confiance en prenant en compte que celui-ci risque d'être mis à mal par les MNA puisqu'ils ont appris à se méfier des nombreux adultes rencontrés tout au long de leur parcours migratoire.

Les intervenantes précisent également l'importance de relayer à l'équipe PPLS des établissements scolaires les symptômes observés chez ces élèves. Les médiateur·rices, référent·es allophonie, doyen·nes, infirmier·ères sont également en mesure d'accompagner les jeunes et de les diriger vers une prise en soin. Bien que certaines informations ne puissent pas être communiquées compte tenu du secret médical, le travail en réseau et les échanges entre professionnel·les restent primordiaux. Selon elles, le jeune devrait toujours être inclus dans cette démarche de travail en réseau, notamment en lui communiquant la transmission de l'information à un·e autre professionnel·le; en échangeant avec lui à ce propos; en lui demandant son avis et en s'assurant du suivi avec lui. Pour tout cela, il faut construire la relation et la confiance avec le jeune, surtout s'il trouve l'adulte sécurisant. Les interprètes communautaires, de par leur fonction, peuvent également aider à développer cette alliance.

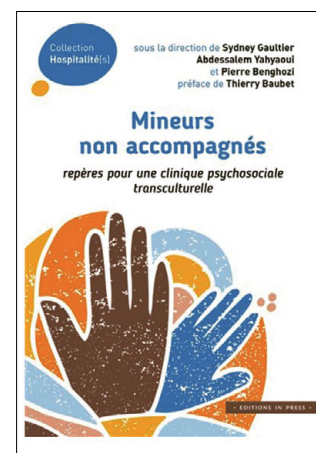
Cette conférence a permis aux professionnel·les présent·es de mieux comprendre les effets des traces psychiques laissées par les

Cette conférence a permis aux professionnel·les présent·es de mieux comprendre les effets des traces psychiques laissées par les expériences migratoires vécues par les MNA.

expériences migratoires vécues par les MNA ainsi que les manifestations caractéristiques de ces troubles. Elle a également permis de prendre conscience de l'importance de l'école pour soutenir ces jeunes et de mettre des mots sur les difficultés rencontrées par les professionnel·les. ►

POUR ALLER PLUS LOIN...

Mineurs non accompagnés. Repères pour une clinique psychosociale transculturelle. Sous la direction de S. Gaultier, A. Yahyaoui, P. Benghozi. Editions In Press [2023].



Belonging and connection to school in resettlement: Young refugees, school belonging, and psychosocial adjustment. Clinical child psychology and psychiatry, 12(1), 29-43. Kia-Keating, M., & Ellis, B. H. [2007].

The Mind Game [2023], Eefje Blankevoort, Sajid Khan, Els van Driel.

LE FONDS DE SECOURS

LA SPV La Société pédagogique vaudoise est une association syndicale, qui regroupe un pôle pédagogique, actif dans la défense du métier d'enseignant, un pôle syndical qui défend les conditions de travail et un pôle d'aide, notamment financière, représenté par le Fonds de secours.

Par **Lucie Kemmling**

Dès six mois après votre adhésion à la SPV, vous bénéficiez automatiquement de l'affiliation au Fonds de secours. Cette société, gérée par le Secrétariat général de la SPV, est une coopérative qui a pour but d'accorder une aide aux membres actives et actifs de la SPV. Elle a son propre Conseil d'administration qui délibère en toute confidentialité et octroie des aides de manière impartiale et juste. Celui-ci s'appuie sur les statuts du Fonds de secours ainsi que son règlement.

Les prestations du Fonds de secours peuvent prendre plusieurs formes :

- une aide financière en cas d'absence prolongée par suite de maladie ou d'accident ;
- des prêts de longue durée ;
- des versements à fonds perdu ;
- une indemnité pour la famille en cas de décès d'un-e membre actif-active.

Chaque membre peut être amené-e, une fois ou l'autre, pour diverses raisons, à avoir besoin d'aide. Le Fonds de secours pourra vous soutenir selon la situation rencontrée.

Chaque membre peut être amené-e, une fois ou l'autre, pour diverses raisons, à avoir



besoin d'aide. Le Fonds de secours pourra vous soutenir selon la situation rencontrée. L'équipe du Secrétariat général est à disposition pour vous écouter, vous aider à identifier vos besoins et vous diriger vers d'autres professionnel-les si nécessaire.

Le Fonds sert également à soutenir des actions syndicales et collectives, notamment pour financer des campagnes politiques visant à prévenir la dégradation de nos conditions de travail. Il peut, par exemple, compenser en partie les pertes salariales liées à une grève ou financer un tout-ménage cantonal visant à contrer l'initiative des milieux patronaux « -12% », visant de nouvelles baisses fiscales massives.

Le Fonds de secours se partage une Assemblée des délégué-es avec la SPV. Les membres peuvent donc débattre sur l'uti-

lisation du Fonds, sous réserve des compétences accordées expressément au Conseil d'administration.

Le Fonds sert également à soutenir des actions syndicales et collectives, notamment pour financer des campagnes politiques visant à prévenir la dégradation de nos conditions de travail.

Le financement du Fonds de secours provient principalement de deux ressources : une cotisation spécifique pour chaque membre (actuellement 5.- par membre), et surtout le revenu de la fortune du Fonds. Ce dernier est propriétaire du bâtiment situé au chemin des Allinges 2, où se trouvent les bureaux de la SPV, et dispose également de placements financiers respectant des critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance).

Cette année, le Fonds a bénéficié d'un legs de plus de 120'000.-, suite au décès d'une membre retraitée de la SPV, Madame Françoise Brunet. Ce montant exceptionnel va nous aider grandement dans les prochains défis qui nous attendent.

Le secrétariat SPV reste à disposition pour toute question relative à ce Fonds et à son utilisation. ►

AGENDA

SAMEDI 8 NOVEMBRE 2025
Assemblée générale de l'AVEPS

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025
Assemblée générale de l'AVESAC

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025
Assemblée générale de l'ESV

JEUDI 4 JUIN 2026
Assemblée des délégué-es SPV

LE ROILLE-GOSSE

Suppression des périodes de décharge de fin de carrière:



ÉDUCATION À L'ALIMENTATION POUR LES 3-4P

Dans le Majuscules de novembre 2024, la SPV publiait les réponses de la DGE0 quant aux montants alloués pour l'éducation à l'alimentation. L'introduction de cette nouvelle « discipline » était réservée l'année dernière exclusivement aux classes 1-2P. Or, dès cette année, les classes 3-4P ont également la possibilité de faire des activités dans ce domaine. Alors, qu'en est-il financièrement pour ces classes ?

La DGE0 a répondu aux questions de la SPV.

Pourriez-vous nous confirmer que les montants attribués pour les classes et élèves 1-2P (70 CHF par classe par an, 850 CHF par kit) sont également attribués pour les classes / élèves 3-4P ?

Pour les classes de 3-4P, les montants alloués au dispositif d'Éducation à l'alimentation sont identiques à ceux des 1-2P, soit CHF 70 par classe et par année.

Sur la thématique des kits, nous avons compris qu'un kit par bâtiment était attribué pour les classes 1-2P. Dès lors, y en a-t-il un deuxième pour les classes 3-4P ou doivent-elles se partager un seul kit par bâtiment ?

Concernant le matériel, les établissements disposent déjà des kits nécessaires, jugés adaptés à l'ensemble des classes concernées (1-2P et 3-4P). Des compléments pourront naturellement être envisagés ponctuellement, en fonction du nombre de classes présentes dans le bâtiment scolaire. ►



LA RETRAITE SE PRÉPARE LONGTEMPS À L'AVANCE !

Il reste encore quelques places pour le séminaire « Prendre sa retraite », co-animé par la SPV et la CPEV et destiné aux collègues qui prendront leur retraite dans les 7 prochaines années. Il aura lieu le mercredi 28 janvier 2026 (14h-17h à la HEP).



Inscription sur spv-vd.ch
(participation gratuite pour les membres de la SPV)

LA MINUTE SYNDICALE DE LA SPV

NON, LES DÉCHARGES DE FIN DE CARRIÈRE NE SONT PAS UN CADEAU !

Le Conseil d'État a décidé de mesures d'austérité dans son projet de budget 2026. Suite aux décisions relatives aux baisses fiscales pour les plus riches et à la mauvaise application du bouclier fiscal durant une dizaine d'années, des centaines de millions ne rentrent plus dans les caisses. Les services publics et leur personnel vont devoir compenser ce manque à gagner. C'est non !



Par **Gregory Durand**
Président SPV

En effet, le Conseil d'État a décidé d'une ponction de 0,7% sur les salaires bruts de tous les employé-es de l'Etat dès la classe salariale 6. Cela signifie que les collègues proches de la retraite (à l'échelon 26) subiront une perte annuelle nette d'environ 800 CHF pour la classe 9. A cela s'ajoute la non-indexation pour l'année 2026.

Cette suppression est une hérésie, car le Conseil d'État, lui-même, considère «[...] que le système d'octroi de décharges de fin de carrière offre la possibilité d'une transition adéquate vers la retraite.»

De plus, les enseignant-es (et seulement elles et eux) vont devoir passer à la caisse une deuxième fois. Spécifiquement celles et ceux qui sont proches de la retraite perdront les périodes de décharge de fin de carrière. Oui, cette catégorie qui a déjà dû payer pour Orchidée, qui a été perdante avec DECFO et qui a subi le passage de 35 à 38 ans de cotisation à la CPEV devra encore participer à

l'effort. En effet, le Conseil d'État a proposé de supprimer les décharges de fin de carrière. Or, non, ces dernières ne sont pas un cadeau ou un privilège pour les enseignant-es. Cette mesure n'est qu'une compensation à l'introduction de la LPers : pour compenser notamment la baisse du temps de travail hebdomadaire (42h30 à 41h30) pour tous les employé-es de l'État, celui-ci a négocié des compensations pour le corps enseignant, dont ces périodes de décharge de fin de carrière.

Cette suppression est une hérésie, car le Conseil d'État, lui-même, considère «[...] que le système d'octroi de décharges de fin de carrière offre la possibilité d'une transition adéquate vers la retraite. Cette transition permet non seulement de gérer l'aspect organisationnel du remplacement mais favorise aussi une discussion entre le personnel enseignant et sa direction d'établissement pour préparer au mieux la retraite.¹»

La SPV va continuer à se battre contre toutes les mesures prises par le Conseil d'Etat qui attaquent le service public ! ►

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/RAP_676177_TexteCE.pdf